

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DELIBERATION N°2021-11-448

**Objet: Finances** 

Projet « Pack Images » dans le cadre du label « Vignobles et Découvertes », modifications

du plan de financement

Séance du 30 novembre 2021

Date de convocation: 22 novembre 2021

Membres en exercice : 10 Membres présents : 7 Nombre total de voix : 7

Le quorum est atteint : 7/10 présents à l'ouverture de la séance.

L'an deux mille vingt-et-un, le trente novembre, à treize heures trente, le Bureau Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

#### Présents:

#### Présents avec voix délibérative :

Pierre Martinez, Jean Denat, Loïc Fataccioli, Véronique Martin, Josiane Rosier-Dufond, André Brundu, Thierry Agnel,

# Absents excusés:

Philippe Gras, Thierry Féline.

Rapporteur : M. Martinez

### Exposé:

Détenteur du label « Vignobles et Découvertes » depuis juin 2020, le PETR s'est engagé dans la valorisation de la viticulture locale par le biais du tourisme. Un réseau de prestataires touristique propose des séjours en immersion à la découverte des vignobles.

Afin d'enrichir sa bibliothèque d'images pour les prochains supports de communication, le PETR projette la réalisation d'un reportage photos et la création de mini-films.

L'objectif est de valoriser la destination en s'appuyant sur les professionnels labellisés.

Une première délibération (n°2021-06-432) fixait le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Création de vidéos	15 000.00	LEADER64%	19 200.00
€		€	
Reportage photos	15 000.00	Etat, Région, Département 16%	4 800.00
€		€	
		Autofinancement 20%	6 000,00
		€	14
Total	30 000.00	Total	30 000.00
€		€	

Après la sélection des prestataires, une seconde délibération (n°2021-06-432) portait sur la mise à jour des dépenses retenues ci-dessous. Suite aux avis des co-financeurs, il s'agit de modifier le plan de financement définitif qui s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Création de vidéos	13 602.00	LEADER (64%)	17 089.28 €
€		CD 34 (8%)	2 136.16 €
Reportage photos	13 100.00	Autofinancement	2 136.16 €
€		appelant du FEADER (8%)	
		Autofinancement (20%)	5 340.40 €
Total	26 702.00	Total	26 702.00 €
€			

## Il est proposé au Bureau Syndical:

- D'approuver le nouveau plan de financement présenté,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

PRÉFECTURE DU GARD Reçu le
0 7 DEC. 2021
Bureau du Courrier

Résultat du vote:

Vote pour: 7 Abstention: 0 Vote contre: 0

Le Président Pierre MARTINEZ



Acte exécutoire en vertu de :

Son dépôt en préfecture le : O7 12 . 21 Sa publication le : O1 .12 . 21

En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter du : 07. 12.21

Le directeur général des services, Maxime Charlier

Jachur